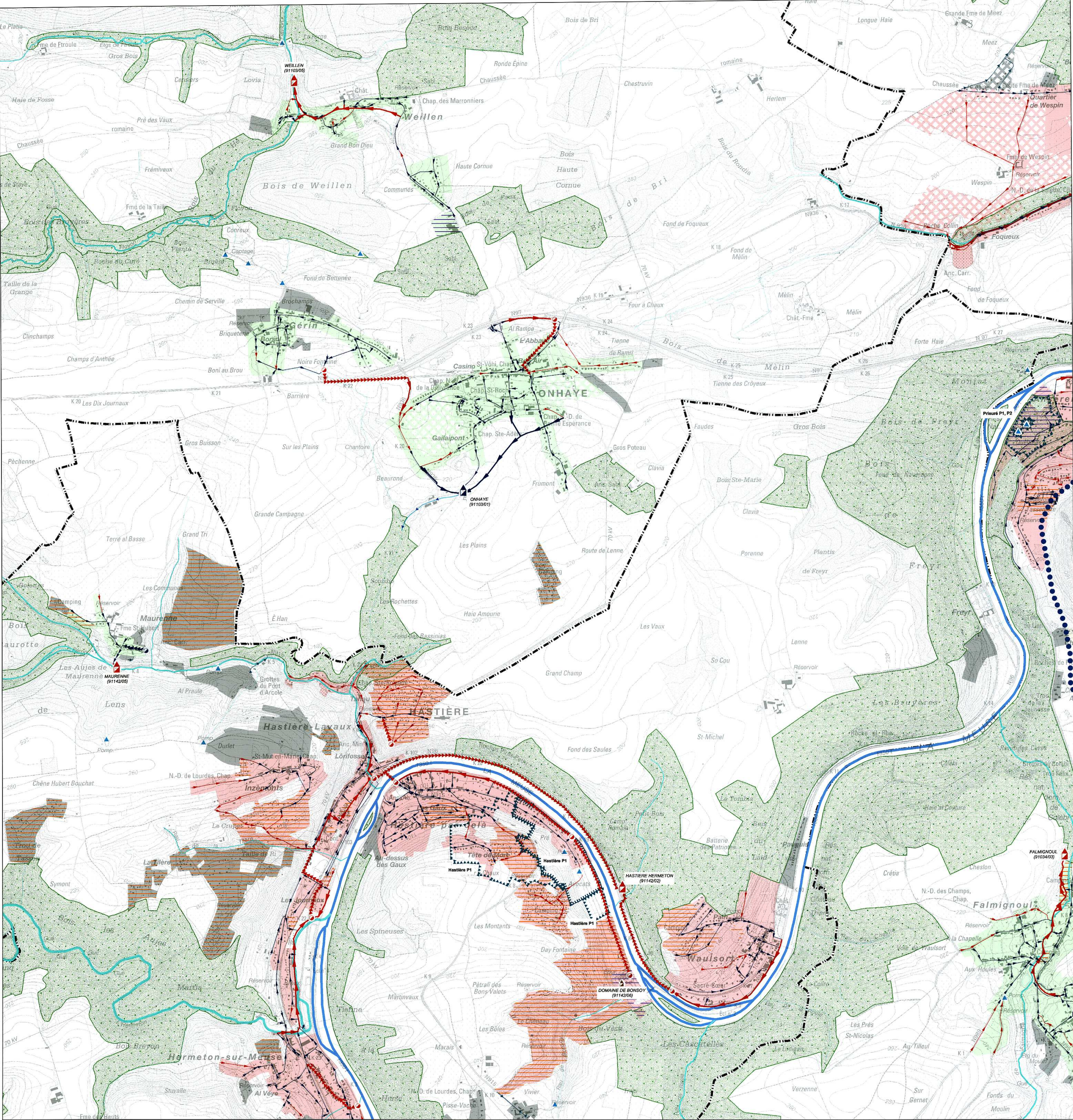




PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)

Sous-Bassins Hydrographiques de la MEUSE AMONT et de l'OISE

P.A.S.H. DE LA MEUSE AMONT REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thuin

Intercommunale Namuroise de Services Publics

P.A.S.H. DE L'OISE REALISE PAR L'ORGANISME D'EPURATION AGREE CONCERNE :

Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thuin

PASH DRESSES PAR :

La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Namur, le 29 JUIN 2006

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoit LUTGEN Elio Di Rupo

Feuille n° 23/52 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)

de moins de 2.000 EH (Ib)

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :

Assainissement autonome communal (Iib) :

Assainissement transitoire (III) :

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

Cas particuliers

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Autres problématiques

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines

Eaux de surface

Zone de baignade

Donnée environnementale

SOURCE DGATLP

Plan de secteur

Limite administrative

SOURCE IGN

Fond de plan IGN

Limite naturelle

